

**MAIRIE  
DE  
BESSINES-SUR-GARTEMPE  
87250**

**ARRÊTÉ**



Réglémentant la circulation et le stationnement  
Avenue du 11 novembre 1918

Madame la Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,  
Vu la demande reçue en date du 30 avril 2025 de la Société COLAS Agence de Limoges ZAC Jean Monet 87920 CONDAT SUR VIENNE concernant des travaux d'aménagement du centre-bourg (rue Jean-Baptiste Betout et rue Pierre Duditlieu)  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux d'aménagement du centre-bourg (rue Jean-Baptiste Betout et rue Pierre Duditlieu), une circulation alternée (sens prioritaire) sera mise en place avenue du 11 novembre 1918 au niveau de l'intersection avec la rue Jean-Baptiste Betout du 12 mai 2025 au 15 août 2025.  
De plus, le stationnement sera interdit des deux côtés sur 20 mètres au niveau du rétrécissement concerné par les travaux avenue du 11 novembre 1918 pendant la période des travaux.

**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société COLAS, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.

**La société COLAS devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention au 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES

Le service des transports de la Région Nouvelle Aquitaine

Le Département de la Haute-Vienne,

La communauté de communes ELAN (services ordures ménagère et assainissement),

Le SIAEP,

La Cabinet Déjante,

La société COLAS

Fait et arrêté à Bessines, le 6 mai 2025

Pour La Maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

Roland Lezeaud

